

Ruhengeri le 9/7/58

N°662/Just 3/C2

Objet:
Aff.Ntibenderano



Au S/Chef Serufigi .-

à
K I B W A

Monsieur le S/Chef,

Veuillez m'envoyer le lundi 14 juillet à 7 heures du matin les indigènes suivants à l'endroit de l'accident qui a causé un mort sur la route Ruhengeri-Kisenyi près du cabaret de SEMASATSI, la mort du 16/1/58 (km5 route Ruhengeri-Kisenyi)

- 1) Semasatsi Pascaël
- 2) Ntanvutsa Mathias
- 3) Ngiruwonsanga
- 4) Ndangize
- 5) Nkikabahizi
- 6-

J'insiste absolument que les indigènes doivent ~~xxx~~ se trouver tous ponctuellement à l'endroit désignés.-

L'Officier de Police Judiciaire
LJHNIN.P

B.A./TERRITOIRE DE RUANDA-URUNDI
RÉSIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGARI.-

Ruhengeri le 9/7/58

Objet:
AFF:MUZAMBANZA.

N°762/Just 3/02

Au s/chef Rwitsibagura
Chefferie Kingogo
Territoire Kisenyi

Veillez m'envoyer d'urgence à Ruhengeri le
nommé MUZAMBANZA, fils de MIGAMBI et de NYIRAMBINDA et résidant
à la colline Ngororero, S/Chef Rwitsibagura, Chefferie Kingogo
Chef Rwamuningi, territoire Kisenyi.-

L'intéressé doit se présenter muni de la
convocation annexée à la présente lettre.-

L'Administrateur Territorial Assistant

LPHNIN.P